



Voorle B

**Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



18115659

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -

ENTRÉ
LE 16 JUL. 2018

Le Greffier

N° d'entreprise : 0849636658

Dénomination

(en entier) : **CHARLIE BÉTAIL**

Forme juridique : SOCIETE PRIVEE A RESPONSABILITE LIMITEE

Siège : 6000 CHARLEROI, Boulevard Tirou, numéro 17 boîte 38

Objet de l'acte : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Aux termes d'un acte reçu par Nous, Alain Beyens, Notaire à Sambreville, le 02/07/2018, il résulte que :

Madame JEAN, Julie, née à Charleroi, le cinq août mil neuf cent nonante-trois (numéro national : 93080544457), domiciliée à 5140 SOMBREFFE (BOIGNEE), rue Fanchon, numéro 186.

1-étant l'unique « associé » il exerce les pouvoirs normalement dévolus à l'assemblée Générale Extraordinaire des associés de la S.P.R.L. « CHARLIE BÉTAIL », dont le siège social est établi à 6000 CHARLEROI, Boulevard Tirou, numéro 17 bte 38, dont le numéro d'entreprise est le 0849.636.658.

Société constituée suivant acte reçu par le notaire Alain Beyens, soussigné, le douze octobre deux mille douze, publié par extraits au Moniteur Belge du vingt-

Résolution : changement de dénomination.

L'associé unique décide d'adopter la dénomination suivante « NILI METAL ».

Résolution : transfert du siège social

L'associé unique de transférer le siège social de la société à 5060 AUVELAIS, rue des Glaces Nationales, numéro 91 B, et ce à dater de ce jour.

Résolution : Modification de l'objet social

Rapport:

L'associé unique est dispensé de donner lecture du rapport du gérant exposant la justification détaillée de la modification proposée à l'objet social et de l'état y annexé. Ces documents demeureront annexés au présent procès-verbal.

Résolution unique:

L'associé décide de modifier l'objet social comme suit :

« La société a pour objet : La vente et l'achat de véhicules d'occasion et de ferraille.

Elle pourra accomplir toutes opérations civiles, commerciales ou industrielles, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, en tout ou partie, à l'une ou l'autre branche de son objet ou qui seraient de nature à en développer ou à en faciliter la réalisation. Elle pourra s'intéresser par toutes voies à toute société ou entreprise ayant un objet similaire ou connexe au sien ou dont l'objet serait de nature à faciliter, même indirectement, la

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 25/07/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

Volet B - Suite

réalisation du sien, Elle pourra de même conclure toutes conventions de collaboration, de rationalisation, d'association ou autres avec de telles sociétés ou entreprises.

Elle peut aussi prêter à toutes sociétés et se porter caution pour elles, même hypothécairement, elle peut exercer tous mandats d'administrateur.

La société peut, dans le sens le plus large, poser tous actes, civils, commerciaux, industriels, financiers ou autres, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en favoriser le développement, et peut dans ce cadre s'intéresser par tous modes à toutes entreprises ou sociétés.

La société peut prendre des participations, notamment par voie d'apport ou d'achat, dans des sociétés ayant un objet similaire au sien. »

Pour extrait analytique, signé Alain Beyens, Notaire, déposé en même temps une expédition de l'acte.